



Informations Assurance de l'association sportive

publié le 30/09/2020

Vous trouverez en documents joints les différentes informations d'assurance de l'association sportive auprès de la MAIF, ce contrat couvre vos enfants lors de leurs pratiques au sein de l'association sportive du collège.

▶ détail des garanties pour les accidents corporels dans le cadre du contrat collectif souscrit par l'association sportive du collège (vous n'avez donc rien à payer en supplément)

▶ informations sur une garantie facultative supplémentaire IA sport+ : si vous souhaitez souscrire à cette garantie d'assurance supplémentaire, vous devrez en informer le prof d'EPS et vous acquitter d'une cotisation supplémentaire (chèque de 11,12€ à l'ordre de l'AS du collège Calmel qui regroupera les demandes auprès de la MAIF).

Documents joints

 [unss_assur-contrat_-_06-2020](#) (PDF de 149.9 ko)

 [AS, assurance individuelle IA sport+](#) (PDF de 103.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.